



Strasbourg, le 2 janvier 2023

Réf : JJ9436C
Tr./005-302

NOTE VERBALE

Le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe (Bureau des Traités) présente ses compliments au Ministère des Affaires étrangères et a l'honneur de lui communiquer, ci-joint, la traduction de la Note verbale n° 24/40178 de la Représentation Permanente de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, datée du 31 décembre 2022, transmise à la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe le 31 décembre 2022, concernant l'article 15 de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (STE n° 5).

La présente communication est faite en application de la Résolution (56) 16 du Comité des Ministres.

Le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe (Bureau des Traités) saisit cette opportunité pour renouveler au Ministère l'assurance de sa très haute considération.



Note à tous les Etats membres.
Copie : Géorgie.

N° 24/40178

NOTE VERBALE

La Représentation Permanente de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe présente ses compliments à la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et, conformément à l'article 15 de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, souhaite informer que la législation d'urgence notifiée par la précédente note N24/18596, datée du 15 juillet 2020, et les notes ultérieures N24/1, datée du 1er janvier 2021 ; N24/17898, datée du 30 juin 2021 et N24/36213, datée du 31 décembre 2021, cessera de s'appliquer le 1er janvier 2023 et ne sera pas prolongée.

A compter de la date indiquée ci-dessus, les obligations découlant des articles 5, 6, 8 et 11 de la Convention, des articles 1 et 2 du Protocole à la Convention et de l'article 2 du Protocole n° 4 à la Convention seront à nouveau pleinement exécutées.

La Représentation Permanente de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe saisit cette occasion pour renouveler à la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe les assurances de sa très haute considération.

(sceau)
Strasbourg, le 31 décembre 2022

S.E. Mme. Marija Pejčinović Burić
Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

(*) Retrait de dérogation enregistré au Secrétariat Général le 31 décembre 2022 – Or. angl.